



Strasbourg - Toute l'actualité de la région avec Libération

[Accueil](#) | [Société](#) | [Politique](#) | [Éco-Terre](#) | [Sport](#) |

21/01/2009

Robin des Toits dénonce l'internement d'un électrohypersensible

SOCIETE - L'association Robin des Toits dénonce l'internement dans un centre hospitalier spécialisé qui aurait été imposé la semaine dernière à un homme vivant dans le sud de l'Alsace et souffrant d'électrohypersensibilité (voir [l'article du 15 décembre](#)). Selon l'association, l'homme, qui "ne peut approcher d'aucun lieu électrifié, ni supporter les champs électromagnétiques de la téléphonie mobile et de sa famille technique", vivait "dehors, en zone blanche", [dans un "minicampement"](#).

Le 15 janvier, "entouré par une dizaine de gendarmes", "menotté sur un brancard" et conduit en ambulance au centre hospitalier de Rouffach (Haut-Rhin), il aurait été interné sur décision d'un médecin. Avant de ressortir 24 heures plus tard, grâce à la mobilisation de l'association et du cancérologue Dominique Belpomme. Robin des Toits en appelle aux collectivités locales pour qu'elles mettent en place des zones blanches en Alsace.

Le maire de Bollwiller, qui a demandé l'internement, se défend d'"avoir voulu se débarasser" de cet homme, en arguant qu'une solution lui était proposée avec les services sociaux pour le transférer vers un centre de soins en Allemagne où, "il pouvait reconstruire sa vie". "Cette solution m'a semblé être une solution d'avenir", a indiqué le maire, soulignant avoir régulièrement rendu visite à l'homme qui, dit-il, vivait dans un champ de sa commune, "au pied d'un noyer", avec pour seule protection, une bâche et un tissu isolant et de la solidarité.

AFP et T.C.

Commentaires

C'est gentil de la part de Robin des Toits mais le résultat c'est qu'une personne complètement désocialisée se retrouve écarté des soins dont elle a besoin.....

Rédigé par: Vincent | [le 21/01/2009 à 21:07](#)

Il faut bien sûr être prudent quand on commente le drame personnel de quelqu'un dont on ignore beaucoup... Mais il ne me semble pas délirant de dire que l'électrosensibilité est une phobie, et qu'elle relève donc de la psychiatrie. Cela ne justifierais bien sûr pas d'interner ceux qui en souffrent, mais si cette affection met la vie de cet homme ou de son entourage en danger (ce dont à vrai dire je ne sais rien) alors la décision du médecin semblerait justifiée.

Rédigé par: Matrok | [le 21/01/2009 à 22:10](#)

C'est effarant, on ne va bientôt plus pouvoir dire qu'un environnement est néfaste pour la santé sans se faire interner. Mais quel monde s'est-il mis en place en sourdine pour que de telles affaires soient mises au jour :-)

Rédigé par: witness | [le 21/01/2009 à 22:54](#)

Bonjour.

Ces gens sont de dangereux activistes délirants à classer avec les écoloterroristes du PETA.

Ce qui est lamentable c'est qu'une place médiatique surimpressionnée leur est donnée car l'"étrange" et l'"impalpable" est vendeur.

De jeunes journalistes qui n'ont rien retenu de leurs cours de physique présentent les élucubrations de ces gens comme une réalité au "Vingt Heures.

C'est lamentable.

Pataphysique. Ubu Roi

Rédigé par: Kunzite | [le 22/01/2009 à 01:13](#)

Dans notre société, tout ce qui est interdit est permis, sauf de porter atteinte au conformisme et c'est bien normal : le non conformisme pourrait rappeler aux autres humains qu'on peut s'échapper du formatage de la pensée et des comportements.

Rédigé par: lejeune | [le 22/01/2009 à 08:42](#)

Et si nous évoluions vers une société où chacun a le droit de décider s'il veut ou non se conformer au modèle prévalant, surtout quand il ne crée pas de violence et qu'il le fait pour privilégier sa santé, qu'elle soit physique, mentale ou spirituelle ?

Rédigé par: Cheitsen | [le 22/01/2009 à 08:49](#)

Le même jour dans une autre revue. Faut il mettre le professeur BEMPOMME en soins psychiatriques?

Planète \ Environnement \ Pollution

Wi-Fi : les personnes électrosensibles écartées du débat

Alors que la polémique autour des effets sanitaires du Wi-Fi dans les bibliothèques parisiennes tourne à l'affrontement politique, Dominique Belpomme a présenté lundi 12 janvier, lors d'un colloque organisé à l'Assemblée Nationale, les premières conclusions de ses observations sur le « syndrome de l'intolérance aux champs électromagnétiques ». Son expertise médicale n'a toutefois pas été retenue par la Mairie de Paris.

Au deuxième sous-sol, l'Assemblée Nationale fait salle comble. Le colloque « Téléphonie mobile, Wifi, Wimax et santé » était organisé par le député vert Noël Mamère, en relation avec les associations Robin des Toits et Criirem (Centre de Recherche et d'Informations sur les Rayonnements Electromagnétiques). Dans l'assistance, entre les politiques et les associatifs, se pressent de nombreux anonymes, casquette sur la tête, gilet maillé d'argent ou foulard laiteux noué autour de la nuque. Sensibles aux champs électromagnétiques du Wifi ou du téléphone mobile, ces personnes atténuent la force des rayonnements ambiants à l'aide de tissus spéciaux, « blindés ».

Mobile cancérigène, mutagène et reprotoxique ?

« Je n'ai pris conscience que depuis quelques mois de l'extrême gravité des pollutions par champs électromagnétiques. Jusqu'alors, je me posai la question. Notamment en matière de survenue de leucémies infantiles à proximité des lignes haute tension, » explique le professeur Dominique Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges Pompidou. « Nous avons eu en consultation près de 80 personnes souffrant d'un syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM). Cette forme extrême se distingue de l'électrohypersensibilité que nous pouvons tous ressentir. »

« Aujourd'hui, avec les téléphones mobiles, nous avons dépassé la ligne jaune du tolérable sanitaire. L'exposition chronique aux champs électromagnétiques est source d'effets génotoxiques ou de cancers. Un cadre de maladies que j'appelle « CMR », c'est à dire cancérigène, mutagène ou reprotoxique, » poursuit le Président de l'ARTAC, qui souligne également le danger pour les femmes enceintes et leur fœtus. Sortir de la psychiatrie

Pour le professeur Belpomme, l'intolérance aux champs électromagnétiques est une maladie du système nerveux central, évoluant par périodes. « Nos examens ont montré des variations du débit vasculaire dans le cerveau et l'apparition de protéines de stress. Si la corrélation des dosages avec le syndrome d'intolérance se confirme, nous aurons peut-être un test prédictif, » espère le chercheur. L'objectif, avec ces critères, est de dresser un véritable tableau clinique en mesure d'aider le médecin généraliste à différencier les symptômes et pouvoir porter un diagnostic. « Et ne plus systématiquement orienter en psychiatrie les personnes présentant cette intolérance. »

En Suède, la prise en charge sociale de l'électrosensibilité est toute autre. Reconnu comme un handicap fonctionnel, l'électrosensibilité devient alors un objet de lobbying afin de rendre les lieux de vie et espaces publics « accessibles » aux personnes intolérantes. Au même titre que d'autres handicaps, il s'agit de soigner l'environnement et non plus l'individu.

Le droit à un environnement « électro-accessible » ?

« Les employeurs ont le devoir d'adapter le poste de travail pour limiter ses rayonnements électromagnétiques et le rendre compatible avec l'état de la personne. La Ville de Stockholm peut prendre en charge certains travaux liés au logements, comme la pose de papier peints blindés ou l'accès au gaz au lieu des plaques électriques, » témoigne le professeur du Karolinska Institute Olle Johansson, également présent au colloque. Ce droit des personnes handicapées de vivre comme tout le monde est garanti par une convention des Nations Unies que l'ensemble des Etats développés ont signé, la Suède comme la France, a-t-il rappelé.

Le Wifi met à mal le dialogue social à Paris

Pour l'heure, l'atmosphère reste électrique entre les Affaires Culturelles de la Ville de Paris et les bibliothécaires touchés par l'intolérance au Wifi. Après une première alerte sanitaire d'une quarantaine de salariés et une campagne de mesures confirmant le respect des normes en vigueur, la mairie a décidé en octobre 2008 de rebrancher les bornes sans fil incriminées. Sans concertation, ni audition du Professeur Belpomme, proposé par les organisations syndicales.

Pourquoi la Mairie de Paris a-t-elle refusé l'expertise du Professeur Belpomme ? Un communiqué de Maïté Errecart, adjointe au maire de Paris en charge des ressources humaines, précise les raisons. Si l'adjoint en charge de la culture, Christophe Girard, (président de la Commission Hygiène et sécurité (CHS) de la Direction des Affaires Culturelles), n'a pas retenu ce thème, c'est parce que « ce sujet dépasse très largement les compétences du CHS et que la Ville organisera en mars prochain une conférence de citoyens « Ondes, Santé, Société ». »

Le syndicat Supap-FSU dénonce lui une politique du fait accompli. La question du droit de retrait de deux employées des bibliothèques parisiennes « wifisensibles » a été écartée de l'ordre du jour du CHS prévu le 13 janvier 2009. Tout comme l'impact sanitaire de la technologie de radio-identification (RFID), rappellent ensemble la CGT, FO, UNSA et Supap-FSU. Ces entorses à la procédure ravivent les tensions sociales accumulées. Exaspérés, les représentants du personnel ont décidé de boycotter les réunions du CHS des Affaires Culturelles.

Maxence Layet

Mis en ligne le : 21/01/2009

© 2008 Novethic - Tous droits réservés

Rédigé par: TYZEF | le 22/01/2009 à 09:14

Est-il légitime de soigner quelqu'un malgré lui ? Sauf s'il met la société en danger, ce qui ne semble pas être le cas.

Rédigé par: Eole | [le 22/01/2009 à 09:43](#)

Effectivement des personnes ehs sont exclues de tout soin car les recherches pour comprendre l'électrohypersensibilité sont impossibles donc quels soins sont possibles en dehors de l'évitement ??

En Suède les ehs ont une association et un site www.feb.se

Nous sommes aussi exclues de la société.

Contrairement à ce qui est écrit dans les médias seule la Suède reconnaît et prend en charge.

je précise qu'en tant qu'électrosensible je n'ai pas peur des antennes et du reste mais ce que je souhaite c'est de ne pas *souffrir 24h sur 24* en présence d'humains qui émettent des ondes.

Rédigé par: ehs Paris | [le 22/01/2009 à 09:58](#)

Ces premiers commentaires sont d'une bêtise crasse... Savez vous dans quel état est sorti cet homme après 24h dans ce centre en zone électromagnétique? Savez vous que son médecin le jugeait en danger de mort dans cet environnement ? Savez que l'OMS reconnaît l'EHS, (et pas comme une maladie psychiatrique!)? Renseignez vous un peu avant de rédiger des commentaires dignes du café du commerce...

Rédigé par: RougeVert | [le 22/01/2009 à 10:25](#)

Ah oui, et Kunzite sera sans doute capable de nous faire 'palper' l'air de Tchernobyl dans les temps qui ont suivi, et bien sûr les enfants qui en sont nés ne sont pas du tout 'étranges'....

Rédigé par: Janot | [le 22/01/2009 à 10:37](#)

A tous les sceptiques sur les problèmes d'onde d'électricité etc...

moi même dès que je laisse mon tel portable près de mon cœur j'ai des nausées

alors laissons les gens vivre comme ils veulent

et arrêtons de dire qu'il faut les interner

parce qu'ils ne sont pas comme nous !!!

Rédigé par: mathey | [le 22/01/2009 à 11:09](#)

Matrok

l'électrosensibilité est reconnue comme une pathologie physique (et non psychiatrique) dans bien des pays nordiques (voir un dossier consacré à ce sujet ds Le monde 2 il ya qq mois). il ne semble de pas délirant d'encourager des études (indépendantes) sur le sujet avt d'affirmer quoique ce soit ^^

Rédigé par: Jule | [le 22/01/2009 à 11:19](#)

commentaire de Kunzite: Ces gens sont des dangereux activistes à classer avec les écoloterroristes....Ah Oui bien sûr, le cancerologue

Dominique Belpomme serait "à classer" avec ces gens?

Lamentable ce genre de commentaire, "à classer", et à oublier.

Rédigé par: robin | [le 22/01/2009 à 11:19](#)

Ouais...

les romains ne se doutaient pas que les canalisations plombées pouvaient donner le saturnisme... Plus près de nous les facs de médecine ne disaient pas non plus que l'hormone de croissance pouvait transmettre la maladie de creutzfeld Jacob... et on ne me fera jamais gober que l'accroissement massif des rayonnements électro magnétiques depuis quelques années n'a pas d'effets sur l'organisme...

Certains y sont plus sensibles que d'autres... et l'hypersensibilité électro magnétique est reconnue comme un handicap en suède, pays notoirement rétrograde et anti-scientifique s'il en est.

Pour mémoire...

http://fr.wikipedia.org/wiki/Sensibilit%C3%A9_%C3%A9lectromagn%C3%A9tique

Rédigé par: hurly berlu | [le 22/01/2009 à 12:44](#)